

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

Dossier n° 07001524

ARRETE DU MAIRE n°2024/151

Objet : Inauguration de la place

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'organisation de l'inauguration de la place des Tisserands, le 12 juillet 2024 à partir de 19h00,
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution de la manifestation, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : À l'occasion de l'organisation de l'inauguration de la place des Tisserands, le 12 juillet 2024 à partir de 17h00, le stationnement et la circulation seront réglementés comme suit :

- Stationnement interdit :

- partie Sud de la place des Tisserands

Article 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des Services Techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 11 juillet 2024

Le Maire
Barbara NETO

